

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2024_020

Action 1.5 du PAPI Tarn-amont : « Création d'une cartographie interactive sur les risques d'inondations et diffusée sur le site web du syndicat » : plan de financement prévisionnel et demandes de financement

Le vingt-cinq avril deux mille vingt-quatre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Gilbert FAUCHER, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES, Séverine PEYRETOU

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 16 avril 2024

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier, animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI),

Vu la démarche engagée en 2016 pour élaborer et mettre en œuvre un PAPI d'intention 2019-2021 sur le territoire du Tarn-amont, indispensable sur le territoire compte-tenu de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des risques d'inondations et des enjeux en présence pour l'économie locale,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2020_010 du 24 mars 2022 relative à l'engagement sur le PAPI complet Tarn-amont,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2023_018 du 11 mai 2023 relative à la validation du PAPI complet du Tarn-amont,

Considérant le passage du dossier du PAPI Tarn-amont commission inondation de bassin Adour-Garonne et l'avis donné en date du 3 octobre 2023, ainsi que le courrier de labellisation de M. Le Préfet coordonnateur de Bassin du 17 novembre 2023,

Date de transmission de l'acte: 25/04/2024

Date de réception de l'AR: 25/04/2024

048-200080547-DE_2024_020-DE

A G E D I

Considérant la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2023_027 du 5 octobre 2023 actant le lancement de l'action sur les diagnostics de vulnérabilité dans le cadre du PAPI complet Tarn-amont 2024-2029,

Considérant la délibération DE_2024_017 du 25 avril 2024 retenant l'offre de OSGAPI, basé à NIMES pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens bâtis et assistance pour la mise en œuvre des travaux

Le Président précise que l'action 1.5 du PAPI Tarn-amont propose une carte interactive sur les risques d'inondations, consultable sur le site web du syndicat Tarn-amont. Cette cartographie centralisera les données disponibles sur les risques d'inondations, à savoir les zones inondables, la localisation des repères de crues, les données PPRI, les données sur les ruissellements. Elle pourra également intégrer des informations sur les ouvrages hydrauliques présents sur le territoire, ainsi que des données sur les milieux aquatiques, l'évolution de l'urbanisation.

L'objectif est de communiquer et partager la connaissance sur les risques d'inondations auprès d'un large public. Cet outil pourra aussi servir de support pour les campagnes de diagnostics de vulnérabilité.

Le coût prévisionnel de l'action est estimé à 15 000 € HT – 18 000 € TTC.

Considérant les besoins spécifiques qui pourraient apparaître en phase de préparation des actions de diagnostics, la présente délibération porte sur une demande de financement de l'action, pour un montant de 18 000 €.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Fixe le plan de financement prévisionnel comme suit :

Financeurs	Base éligible	Taux d'aide	HT/TTC	Montant	% du projet
État	18 000,00 €	80%	TTC	14 400,00 €	80%
Syndicat Tarn-amont (autofinancement)	18 000,00 €		TTC	3 600,00 €	20%
TOTAL Projet				18 000,00 €	100%

Précise que l'autofinancement de cette action sera réparti entre les communautés de communes selon les modalités de participations financières des membres définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 1,

Précise que cette action relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

Précise que les dépenses sont prévues au budget 2024 et suivants si nécessaire,

Autorise le Président à solliciter les aides auprès des financeurs et à fixer le plan de financement définitif,

Date de transmission de l'acte: 25/04/2024
Date de reception de l'AR: 25/04/2024
048-200080547-DE_2024_020-DE
A G E D I

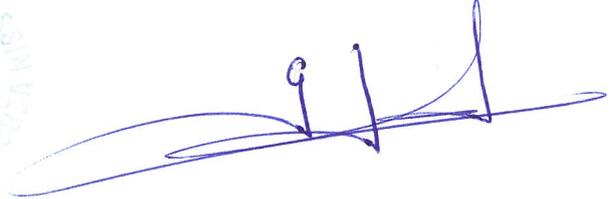
Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES



Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 25/04/2024
et publié ou notifié
le 30/04/2024

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 25/04/2024
Date de reception de l'AR: 25/04/2024
048-200080547-DE_2024_020-DE
A G E D I